



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 juin 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
SPED - Approbation des tarifs de la grille tarifaire 2026 et de ses tarifs annexes		
<u>DÉLIBÉRATION</u> N° 2026-074		
En exercice :	37	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Breuches 70300 sur convocation adressée par le Président le seize juin dernier. Le Conseil Communautaire nomme Joël Brice secrétaire de séance.
Titulaires présents :	27	
Pouvoirs :	7	
Absents :	8	
Nombre de votants :	36	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE			Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ	POUV	Jacques DESHAYES
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE	POUV	Alain SCHELLE	Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par

Exposé

Depuis 2022, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a fait le choix de mobiliser le résultat cumulé du budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) afin de limiter l'impact de l'augmentation des coûts du service sur les usagers.

Toutefois, le service est confronté depuis plusieurs années à une hausse continue de ses charges de fonctionnement, notamment liée à l'augmentation des coûts de carburant, des charges d'entretien du parc roulant, des dépenses de collecte, des coûts de traitement des déchets ainsi que des charges de personnel et des dépenses générales de fonctionnement.

Dans un contexte de préservation du pouvoir d'achat des habitants, ces augmentations ont été absorbées jusqu'en 2025 grâce au résultat cumulé disponible.

Cependant, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 fait apparaître un déficit d'environ 181 000 €.

Afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif 2026, la collectivité a dû mobiliser une partie du résultat cumulé excédentaire à hauteur de 282 000 €.

Cette situation ne peut être pérenne et nécessite une adaptation de la grille tarifaire afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Par ailleurs, le service devra faire face dans les prochaines années à plusieurs enjeux majeurs, notamment :

- Le renouvellement progressif du parc roulant de collecte ;
- La construction d'un nouveau bâtiment technique ;

Les simulations financières réalisées (prenant compte des enjeux cités) démontrent qu'une augmentation globale de 15 % constitue le scénario permettant de tendre vers un équilibre budgétaire durable tout en maintenant une acceptabilité tarifaire pour les usagers.

Cette évolution tarifaire concerne la part fixe des abonnements, la part variable liée aux levées ainsi que certains tarifs annexes du service.

La Commission Environnement réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ;

VU la délibération fixant la grille tarifaire de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 26 mai 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre financier du budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets ;

Considérant la hausse continue des coûts de collecte, de traitement des déchets, d'entretien du matériel roulant et des charges de fonctionnement du service ;

Considérant la nécessité de préserver la capacité d'investissement du service afin d'assurer le renouvellement des équipements et la continuité du service public ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve la modification de la grille tarifaire de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative en appliquant une hausse de 15 % sur la part fixe et la part variable des abonnements à compter du 1er juillet 2026 (annexe 1) ;
- Approuve l'application d'un tarif unique pour la part variable des levées ;
- Approuve l'évolution des tarifs annexes du service conformément au tableau annexé à la présente délibération (annexe 2) ;

- Approuve l'arrondi des nouveaux tarifs à l'euro le plus proche afin de simplifier les opérations de facturation et de paiement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

Annexe 1 : Grille tarifaire en vigueur à compter du 01/07/2026

Grille tarifaire Ordures Ménagères

		Particuliers - Résidence principale						Particuliers - Résidence secondaire						Particuliers - Part sanitaire					
		Part fixe (abonnement) incluant 7 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 8 et 26 levées dans le semestre*		Part fixe (abonnement) incluant 4 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 5 et 26 levées dans le semestre*		Part fixe (abonnement) incluant 14 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 15 et 26 levées dans le semestre*							
		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant							
Tarif 1	Bac 80 l bordeaux	Tarif	120 €	Tarif	38 €	Tarif	59 €	Tarif	38 €	Tarif	120 €	Tarif	38 €						
Tarif 2	Bac 120 l bordeaux	Tarif	190 €	Tarif	23 €	Tarif	95 €	Tarif	23 €	Tarif	190 €	Tarif	23 €						
Tarif 3	Bac 180 l bordeaux	Tarif	291 €	Tarif	30 €	Tarif	145 €	Tarif	30 €	Tarif	291 €	Tarif	30 €						
Tarif 4	Bac 240 l bordeaux	Tarif	392 €	Tarif	43 €	Tarif	196 €	Tarif	43 €	Tarif	392 €	Tarif	43 €						
Tarif 5	Bac 660 l bordeaux	Tarif	1 075 €	Tarif	46 €	Tarif	538 €	Tarif	46 €	Tarif	1 075 €	Tarif	46 €						
* le semestre s'entend calendaire les levées libres intégrées dans la part fixe non utilisées ne sont pas reportables sur le semestre suivant.		Administrations			Habitats Collectifs				Associations				Professionnels						
		Part fixe (abonnement) incluant 12 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 13 et 26 levées dans le semestre*		Part fixe (abonnement) incluant 12 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 13 et 26 levées dans le semestre*		Part fixe (abonnement) incluant 6 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 7 et 26 levées dans le semestre*		Part fixe (abonnement) incluant 12 levées libres par semestre*		part variable (levées) entre 13 et 34 levées dans le semestre*		Part fixe annuelle non ménage sans bacs (OM ou TRI) et ayant une carte de déchèterie	
		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant		Tarif par contenant par an		Tarif par levée ET par contenant			
Tarif 1	Bac 80 l bordeaux	Tarif	203 €	Tarif	38 €					Tarif	59 €	Tarif	38 €	Tarif	203 €	Tarif	38 €	Tarif	51 €
Tarif 2	Bac 120 l bordeaux	Tarif	253 €	Tarif	23 €					Tarif	95 €	Tarif	23 €	Tarif	253 €	Tarif	23 €		
Tarif 3	Bac 180 l bordeaux	Tarif	316 €	Tarif	30 €	Tarif	316 €	Tarif	30 €	Tarif	145 €	Tarif	30 €	Tarif	316 €	Tarif	30 €		
Tarif 4	Bac 240 l bordeaux	Tarif	519 €	Tarif	43 €	Tarif	519 €	Tarif	43 €	Tarif	196 €	Tarif	43 €	Tarif	519 €	Tarif	43 €		
Tarif 5	Bac 660 l bordeaux	Tarif	1 202 €	Tarif	46 €	Tarif	1 202 €	Tarif	46 €	Tarif	538 €	Tarif	46 €	Tarif	1 202 €	Tarif	46 €		

* le semestre s'entend **calendaire**
 les levées libres intégrées dans la part fixe non utilisées ne sont pas reportables sur le semestre suivant.



Annexe 2 : Tarifs annexes à la grille tarifaire

Prestations	Tarif 2025	Proposition 2026
Vente sac OM prépayé 60 L	5,00 €	5 €
Dégradation de bac (cuve/couvercle) ≤ 240 L	45,00 €	52 €
Dégradation de bac (cuve/couvercle) > 240 L	160,00 €	184 €
Bac non rendus ≤ 240 L	45,00 €	52 €
Bac non rendus > 240 L	160,00 €	184 €
Livraison / récupération des bacs	20,00 €	25 €
Fourniture et pose serrure de serrure sur bac	40,00 €	40 €
Clefs supplémentaires	5,00 €	8 €
Collecte à la demande (en dehors des heures et jours de collecte habituels)	30,00 €	35 €
Déplacement inutile	30,00 €	35 €
Nettoyage courant du bac	15,00 €	17 €
Nettoyage approfondi du bac	150,00 €	30 €
RDV permanence non honoré (facturable dans le mois en cours)	15,00 €	15 €
Contrat courte durée bac 2 roues sur la base de 3 levées de bac, hors livraison	35,00 €	50 €
Contrat courte durée bac 4 roues sur la base de 3 levées de bac, hors livraison	85,00 €	100 €
Contrat courte durée manifestation		Gratuit
Mis à disposition de support bi-flux		Gratuit
Caution pour la mise à disposition des containers (contrat courte durée manifestation)	-	135 €
Assistance à l'utilisateur (l'agent va chercher le bac chez l'utilisateur)	185,00 €	185 €
Collecte d'un bac de tri non conforme à la demande de l'utilisateur ou de la collectivité (car plusieurs refus)	Cout d'une levée supplémentaire suivant volume de bac	Cout d'une levée supplémentaire suivant volume de bac
Collecte d'un bac débordant d'OM	Déclaré en double levée	Déclaré en double levée
Composteur bois	18.55€	19€
Composteur Plastique	18.31 €	19 €
Bio sceaux	5.20 €	6 €
Aérateur	4.14 €	5 €